



Mairie d'AUSSAC-VADALLE
61, Rue de la république
16560 AUSSAC-VADALLE
Tél : 05 45 20 61 60
Fax : 09 72 31 00 94

CONTRAT DE LOCATION pour le centre socioculturel

Entre la commune d'Aussac-Vadalle, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LIOT

d'une part,

et

le syndicat CGT Moteurs Leroy Somer,

dont le siège social est situé ZI N°3 16160 GOND PONTOUVRE

d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

Le syndicat CGT Moteurs Leroy Somer loue le centre socioculturel le 02 juillet 2021, petite salle. (Selon délibération n° 2015_38_5 du 16 septembre 2015).

	Habitants de la commune			Associations de la commune	Habitants hors commune			Auto-entrepreneurs Activité culturelle ou sportive
	Grande Salle	Cuisine	Petite Salle	Gratuit Dans la limite d'un nombre de réservation annuelle	Grande Salle	Cuisine	Petite Salle	Grande et petite salle 15,00 € Mensuel 1 journée/hebdo.
1 ^{er} jour	90	20	30		160	60	70	
Jour sup.	50	10	20		90	40	50	

*L'usage de la salle est strictement limité aux jours facturés

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile valide est obligatoire. Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public.

Dépôt de caution obligatoire : 1 000,00 €.

Date & Heure de la prise en charge : 02/07/2021 à 08:00

Date & Heure de la remise à disposition de la commune : 02/07/2021 à 17:00

Objet de la location : Réunion professionnelle

M. GEREAUD Eric déclare avoir pris connaissance du règlement et tarifs annexés au présent contrat.

Lu et Approuvé
Le locataire

Lu et approuvé
[Signature]

Le Maire,
Gérard LIOT


AUSSAC-VADALLE
2015

Il est strictement interdit de modifier les dispositifs de lutte contre l'incendie.

Les produits d'entretien sont à la charge du locataire.

Les locataires sont informés que le centre socioculturel est loué conformément aux informations du présent imprimé.

L'inexactitude des informations fournies entraîne la responsabilité du locataire. La commune d'Aussac-Vadalle se réserve tous droits de poursuite pénale et civile.